

DOCUMENT SYNTHÈSE

Des valeurs partagées, des intérêts communs

Pour assurer la pleine participation
des Québécois des communautés culturelles
au développement du Québec



PLAN D'ACTION 2004-2007
MAI 2004



Québec 



Le temps d'écouter, les moyens d'agir

Le Québec d'aujourd'hui est en pleine mutation. Il fait face à des défis de taille qu'il devra relever avec énergie et conviction pour maintenir sa place parmi les économies mondiales de premier plan.

En effet, le contexte démographique actuel est marqué par la dénatalité, le vieillissement de la population, une demande accrue de main-d'œuvre et une pénurie prévisible de ressources humaines. C'est pour cela que le Québec reconnaît maintenant plus que jamais l'apport de l'immigration à son développement.

Le Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* reconnaît à la fois l'importance de l'immigration, de l'intégration réussie des nouveaux arrivants et de relations interculturelles harmonieuses. Mis en œuvre collectivement, il fera en sorte que tous les Québécois puissent développer leur potentiel, s'épanouir pleinement et contribuer à l'essor économique, social et culturel du Québec.

Les différents enjeux présentés dans le plan d'action concernent l'ensemble de la société québécoise. Pour connaître les attentes des personnes et des groupes intéressés par ces questions, une tournée de consultation dans les régions du Québec et une journée de discussion à Montréal, tenue par le Conseil des relations interculturelles, ont été organisées. Des représentants du milieu des affaires, du milieu socio-économique, du milieu communautaire, des syndicats et du monde municipal ont été rencontrés à ces occasions.

Les recommandations et les commentaires recueillis au cours des différentes rencontres et à l'occasion de la consultation générale concernant la planification triennale de l'immigration 2005-2007 ont permis de préciser des moyens d'action ciblés et novateurs. Leur mise en œuvre permettra notamment d'atteindre les buts suivants :

- Assurer une meilleure adéquation entre les besoins de main-d'œuvre de la Capitale nationale, de la métropole et des régions et la sélection de travailleurs qualifiés;
- Favoriser l'amorce, dès l'étranger, du parcours d'intégration et de la francisation;
- Accélérer l'apprentissage du français;
- Raffermer le partenariat avec les organismes à but non lucratif, notamment pour offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes et pour prévenir la violence conjugale et contrer l'isolement des femmes;
- Lever les obstacles à l'insertion rapide et réussie au marché du travail;

Pour plus d'information, communiquez avec :

Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) • Direction des affaires publiques et des communications
360, rue McGill, bureau 2.09 Montréal (Québec) H2Y 2E9
Téléphone : (514) 873-8624, poste 20205 • Site Internet : www.mrci.gouv.qc.ca

Avis

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin. Dans certains cas, toutefois, lorsque la situation décrite touche plus particulièrement les femmes ou lorsque le sujet peut prêter à interprétation, la double formulation féminine et masculine est adoptée.

En outre, lorsque le sujet traité concerne autant les immigrants que les Québécois des communautés culturelles, la formulation synthèse « Québécois des communautés culturelles » est retenue. Lorsque le sujet touche l'un ou l'autre groupe, mais de façon différente, l'expression complète « immigrants et Québécois des communautés culturelles » est alors utilisée.

- Consolider les liens avec les communautés culturelles;
- Donner un soutien accru aux employeurs et aux institutions en vue de bâtir un Québec inclusif;
- Valoriser l'apport de l'immigration au développement du Québec et lutter contre la discrimination.

Les plans d'action régionaux, qui y seront associés, permettront aux régions qui le souhaitent de compter davantage sur l'apport et la richesse inestimable des nouveaux citoyens dans leur stratégie de développement.

Le Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* s'adresse à une clientèle diverse, aux besoins variés. Il s'agit notamment des candidats à l'immigration permanente et temporaire, des nouveaux arrivants, des immigrants de plus longue date, des personnes des minorités visibles, des employeurs, des organisations et des institutions privées et publiques et de l'ensemble de la population du Québec.

Des actions concertées et mises en œuvre collectivement

Pour mettre en œuvre le plan d'action, le gouvernement ne peut agir seul. En ce sens, un partenariat renouvelé et élargi sera proposé dans les différentes régions du Québec. Le plan d'action interpelle également l'ensemble de la société d'accueil et les ministères et organismes du gouvernement québécois pour faire en sorte que les objectifs poursuivis soient atteints le mieux et le plus rapidement possible.

Les principes directeurs

Plusieurs principes directeurs ont guidé le gouvernement dans le choix des mesures du plan d'action. Ce sont les suivants :

- Le respect de l'égalité des personnes, principe consacré dans la Charte des droits et libertés de la personne et dans les différentes lois du Québec;
- Le respect des valeurs qui ont toujours animé la politique québécoise d'immigration en matière de regroupement familial et d'accueil humanitaire;
- L'équité et l'intégrité du processus de traitement des dossiers qui reflète la volonté de concilier les différents objectifs de la politique d'immigration et de maintenir une diversification des flux migratoires;
- Une approche adaptée aux besoins des immigrants des différentes catégories d'immigration et des membres des minorités visibles;
- La prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes sur le plan de l'intégration et de la pleine participation;
- L'arrimage le plus étroit possible entre les besoins du Québec et la sélection économique;
- Une approche spécifique adaptée aux particularités et aux conditions de chaque région du Québec;
- L'amorce de l'intégration de l'immigrant dès l'acceptation du candidat à l'étranger ou au Québec même;
- L'assurance d'un processus sécuritaire, le contexte international actuel exigeant que tous les moyens soient pris pour éviter l'usurpation d'identité ou d'autres fraudes et contribuer à la sécurité nationale.

Une immigration correspondant aux besoins du Québec et respectueuse de ses valeurs

Dans le cadre de sa politique d'immigration, le Québec accueille annuellement plusieurs milliers d'immigrants permanents. De 1999 à 2003, entre 29 200 et 39 500 personnes ont été admises annuellement. Travailleurs, gens d'affaires, membres de la famille, réfugiés : ces femmes, ces hommes et ces enfants contribuent au développement du Québec.

Conscient de l'apport de l'immigration à son projet de société, le Québec a conclu, au fil des décennies, des ententes avec le gouvernement fédéral portant sur le partage des responsabilités en cette matière. La plus récente, l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, entrée en vigueur en 1991, consacre la responsabilité exclusive du Québec en matière de sélection des immigrants permanents se destinant à son territoire.

Cet accord confirme aussi l'adhésion du Québec aux principes de réunification familiale et de solidarité internationale. Il lui permet de déterminer les volumes et la composition d'une large part du mouvement d'immigration, d'établir ses critères de sélection, de mener ses activités de promotion et de sélection et de déterminer certaines règles en matière de parrainage. Enfin, l'*Accord Canada-Québec* reconnaît au Québec la responsabilité entière de l'accueil et de l'intégration à la société québécoise des nouveaux arrivants.

Objectifs et moyens d'action

Afin de permettre à tous les immigrants de contribuer pleinement au développement du Québec, voici les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec :

- Stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la métropole et des régions;
- Assurer une meilleure adéquation entre la sélection économique (travailleurs et gens d'affaires) et les besoins du Québec;
- Accélérer la réunification et l'intégration des immigrants de la catégorie du regroupement familial;
- Renforcer les interventions à l'étranger et au Québec en matière d'immigration humanitaire.

Les principales mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Amplifier et raffiner les efforts de promotion et d'information à l'étranger;
- Actualiser les modalités de sélection des travailleurs qualifiés en fonction des besoins présents et futurs du Québec;
- Arrimer des postes vacants au Québec avec des candidats à l'étranger dont le profil professionnel répond aux besoins exprimés;
- Revoir les modalités du programme des immigrants investisseurs;
- Réduire la durée du parrainage pour les jeunes adultes parrainés;
- Réviser le processus de traitement des demandes d'engagement dans le cadre du regroupement familial afin d'en réduire les délais;
- Améliorer la sélection et l'accueil des réfugiés et faciliter l'intégration des personnes admises à titre humanitaire.

Des valeurs partagées, des intérêts communs

Pour assurer la pleine
participation des Québécois
des communautés culturelles
au développement du Québec

Synthèse des mesures



Des valeurs partagées, des intérêts communs

Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec

ORIENTATIONS

AXES

OBJECTIFS

Le Québec reconnaît plus que jamais l'importance stratégique de l'immigration pour son essor économique, social et culturel

Quelles actions doivent être entreprises pour permettre aux Québécois des communautés culturelles de contribuer pleinement au développement de la société québécoise?

Stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidats répondant aux besoins du Québec

Une immigration correspondant aux besoins du Québec et respectueuse de ses valeurs

1. Stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la métropole et des régions
2. Assurer une meilleure adéquation entre la sélection économique (travailleurs et gens d'affaires) et les besoins du Québec
3. Accélérer la réunification et l'intégration des immigrants de la catégorie du regroupement familial
4. Renforcer les interventions à l'étranger et au Québec en matière d'immigration humanitaire

Soutenir l'intégration des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi

L'accueil et l'insertion durable en emploi

5. Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration
6. Faciliter et assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger
7. Encourager les entreprises et les organismes publics à accueillir et à maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée

L'apprentissage du français : un gage de réussite

8. Accélérer l'apprentissage du français
9. Accroître la francisation en adaptant les services aux besoins

Favoriser une meilleure compréhension de la diversité auprès des citoyens et contribuer à son rayonnement

Un Québec fier de sa diversité

10. Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels
11. Lutter contre la discrimination et les tensions intercommunautaires

Une Capitale nationale, une métropole et des régions engagées dans l'action

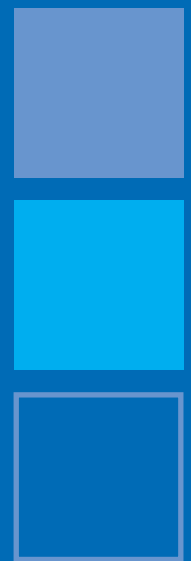
12. Favoriser la prise en compte de l'immigration comme enjeu de développement par l'établissement de plans d'action adaptés aux spécificités régionales

MESURES

- 1.1 Amplifier et raffiner les efforts de promotion et d'information à l'étranger
- 1.2 Soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire des régions dans leurs efforts de promotion et de recrutement d'étudiants étrangers
- 1.3 Renforcer les mesures de prévention et d'encadrement relatives aux activités des consultants en immigration
- 2.1 Actualiser les modalités de sélection des travailleurs qualifiés en fonction des besoins présents et futurs du Québec
- 2.2 Arrimer des postes vacants au Québec avec des candidats à l'étranger dont le profil professionnel répond aux besoins exprimés
- 2.3 Revoir les modalités du programme des immigrants investisseurs
- 2.4 Réviser les modalités des programmes d'immigrants entrepreneurs et de travailleurs autonomes
- 2.5 Améliorer le fonctionnement du *Programme des aides familiaux résidents* et mieux protéger les femmes qui y participent
- 3.1 Réduire la durée du parrainage pour les jeunes adultes parrainés
- 3.2 Réviser le processus de traitement des demandes d'engagement dans le cadre du regroupement familial afin d'en réduire les délais
- 3.3 Fournir aux personnes parrainées ou en voie de l'être de l'information et des outils devant les aider à préparer leur établissement au Québec
- 4.1 Améliorer la sélection et l'accueil des réfugiés et faciliter l'intégration des personnes admises à titre humanitaire
- 4.2 Réviser et promouvoir le parrainage collectif
- 5.1 Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes
- 5.2 Améliorer la réponse aux besoins des nouveaux arrivants et des personnes appartenant aux minorités visibles en utilisant l'offre de service d'Emploi-Québec
- 6.1 Créer un groupe de travail formé de parlementaires ayant le mandat d'exposer les difficultés liées à la reconnaissance des compétences et des formations et de proposer des solutions
- 6.2 Intensifier et mieux orchestrer les interventions du MRCI et de ses partenaires gouvernementaux en matière d'évaluation des diplômes et d'intervention auprès des organismes de réglementation
- 7.1 Examiner la possibilité de créer un programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi
- 7.2 Mobiliser les employeurs autour des enjeux de l'insertion en emploi
- 8.1 Réviser les modalités des services de francisation pour accélérer l'apprentissage
- 8.2 Constituer un réseau de partenaires étrangers pour offrir un enseignement adapté aux besoins des futurs immigrants au Québec ou pour l'évaluation des connaissances linguistiques à des fins de sélection
- 8.3 Rendre accessibles en ligne des outils d'apprentissage du français
- 9.1 Améliorer les stratégies pédagogiques, les moyens d'évaluation et les services pour mieux répondre aux besoins d'intégration en emploi et au profil des clientèles
- 9.2 Réaliser des interventions adaptées aux besoins spécifiques de certaines clientèles en vue de favoriser l'apprentissage du français
- 9.3 Adapter les services de francisation aux spécificités de la Capitale nationale, de la métropole et des régions
- 10.1 Désigner, pour chaque communauté culturelle, au sein du MRCI, un agent de liaison avec le gouvernement
- 10.2 Soutenir des projets en relations civiques et interculturelles
- 10.3 Créer un centre d'expertise en relations interculturelles
- 10.4 Augmenter la représentation des Québécois des communautés culturelles en emploi
- 10.5 Joindre les femmes immigrantes ou issues de communautés culturelles qui vivent isolées
- 10.6 Prévenir la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel envers les personnes immigrantes ou issues des communautés culturelles et soutenir celles qui en sont victimes
- 10.7 Favoriser l'apprentissage interculturel chez les jeunes en milieu scolaire
- 10.8 Mobiliser les institutions et les organismes de la Capitale nationale, de la métropole et des régions autour des enjeux en relations interculturelles
- 11.1 Promouvoir l'apport de l'immigration et des communautés culturelles
- 11.2 Sensibiliser les associations de propriétaires de logements
- 11.3 Prévenir le profilage racial
- 12.1 Organiser des activités visant à sensibiliser la population en région à l'apport de l'immigration et à la contribution potentielle des personnes immigrantes
- 12.2 Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux, en collaboration avec les acteurs socioéconomiques concernés des régions, incluant les organismes des communautés culturelles

*Relations
avec les citoyens
et Immigration*

Québec 



www.mrci.gouv.qc.ca

Avoir un emploi contribue à l'épanouissement, permet d'assurer sa sécurité économique et procure un sentiment de dignité. Très souvent aussi, le travail permet de faire partie d'un réseau social.

Pour une personne immigrante, l'accès à l'emploi revêt un caractère particulier, puisque la motivation principale d'émigrer est souvent l'amélioration de la condition économique. L'emploi, par les contacts qu'il nécessite et par les occasions de s'exercer à parler le français qu'il implique, permet à l'immigrant d'accélérer son processus d'intégration dans les diverses dimensions de la vie sociale et de développer un sentiment d'appartenance envers le Québec.

Les données du recensement de 2001 confirment que l'insertion en emploi des personnes issues de l'immigration n'est pas aussi rapide et réussie qu'on pourrait le souhaiter. Ainsi, le taux de chômage dans la population immigrée atteint près de 12 %, alors qu'il est de 8 % pour la population totale. On observe cependant une décroissance marquée du taux de chômage des immigrants en fonction de l'allongement de la durée de résidence au Québec.

La méconnaissance du français, la non-reconnaissance de l'expérience et de la formation acquises à l'étranger et l'absence de réseaux font partie des difficultés pour obtenir un emploi. Les personnes des minorités visibles vivent une situation d'emploi encore plus préoccupante.

Les employeurs, de leur côté, peuvent connaître des difficultés pour apprécier les compétences des personnes arrivées de l'étranger ou pour les intégrer au sein de leur entreprise. Dans un contexte où des pénuries de main-d'œuvre sont anticipées au cours des prochaines années, l'utilisation de ce bassin de compétences sera un enjeu important pour le développement de toutes les régions du Québec.

Objectifs et moyens d'action

Plusieurs actions sont ou seront entreprises pour accélérer la démarche d'intégration et l'insertion en emploi des personnes issues de l'immigration ou de minorités visibles. Voici les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec :

Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration;

Faciliter et assurer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger;

Encourager les entreprises et les organismes publics à accueillir et à maintenir en emploi une main-d'œuvre diversifiée.

Cet axe représente la pierre d'assise du plan d'action. Les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes;

Améliorer la réponse aux besoins des nouveaux arrivants et des personnes appartenant aux minorités visibles en utilisant l'offre de service d'Emploi-Québec;

Activer et intensifier les échanges avec les ordres professionnels et les établissements d'enseignement afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de reconnaissance des diplômes; un comité de travail formé de parlementaires contribuera à l'avancement des discussions;

Intensifier et mieux orchestrer les interventions du MRCI et de ses partenaires gouvernementaux en matière d'évaluation des diplômes et d'intervention auprès des organismes de réglementation;

Examiner la possibilité de créer un programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi;

Mobiliser les employeurs autour des enjeux de l'insertion en emploi.

Le carnet de route

Le *carnet de route* est un nouvel outil d'accompagnement qui sera mis à la disposition de tous les candidats à l'immigration à l'étranger et des nouveaux arrivants au Québec pour faciliter la prise en charge de leur démarche d'intégration.

Il présentera l'ensemble des démarches à entreprendre pour réussir le projet d'intégration au Québec et permettra aux personnes d'utiliser l'ensemble des services offerts par le gouvernement du Québec et ses partenaires.

Cet outil individualisé aidera l'immigrant à connaître ses besoins, à définir ses objectifs et à se sensibiliser à la nécessité de planifier ses démarches d'intégration, si possible dès l'étranger, ou rapidement après son arrivée.

L'apprentissage du français: un gage de réussite

La langue française est un élément central de l'identité québécoise. En ce sens, c'est un objet de fierté, mais son épanouissement au sein du continent nord-américain est une préoccupation constante.

Par ses diverses interventions, notamment par l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, le gouvernement du Québec a fait en sorte d'intégrer les personnes immigrantes à la société francophone. Pour celles-ci, la langue est également un instrument essentiel de communication avec les Québécois de toutes origines.

La francisation des immigrants ne connaissant pas suffisamment le français constitue, avec la hausse de l'immigration francophone, une des stratégies mises de l'avant par le gouvernement québécois pour assurer la pérennité du fait français ainsi que l'intégration réussie des nouveaux arrivants qu'il accueille sur son territoire.

Par ailleurs, la complexification des réalités du marché du travail suscite de nouveaux besoins en matière de maîtrise du français chez les immigrants. De plus, en raison de sa plus grande scolarisation, la clientèle immigrante doit acquérir un niveau élevé de connaissance de la langue afin de mettre pleinement à profit ses compétences professionnelles.

Ces diverses modifications ont provoqué une demande accrue de services de francisation et un allongement des délais d'attente. Pour pallier ces inconvénients, des mesures telles que l'autoapprentissage et la formation en ligne constituent des outils souples et polyvalents pour joindre un plus grand nombre de personnes tout en leur donnant l'occasion de mieux connaître la société québécoise.

Certains groupes d'immigrants connaissent moins le français et continuent de participer en faible nombre aux programmes de francisation. C'est le cas, entre autres, des réfugiés, des autres personnes acceptées pour motifs humanitaires et des immigrants admis au titre du regroupement familial, majoritairement des femmes. L'acquisition de la langue contribuerait à faciliter leur intégration et à les sortir de leur isolement.

Objectifs et moyens d'action

L'intensification et l'adaptation des programmes de francisation pour les nouveaux arrivants s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux plus larges d'affirmation du français comme langue commune. Le partage du français comme langue de la vie publique des Québécois de toutes origines contribue aussi à l'enrichissement du patrimoine commun.

Pour assurer la pérennité du fait français au Québec, voici les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec :

- Accélérer l'apprentissage du français;
- Accroître la francisation en adaptant les services aux besoins.

Les principales mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Réviser les modalités des services de francisation pour accélérer l'apprentissage;
- Rendre accessibles en ligne des outils d'apprentissage du français;
- Réaliser des interventions adaptées aux besoins spécifiques de certaines clientèles en vue de favoriser l'apprentissage du français.

Un Québec fier de sa diversité

Depuis des décennies, l'immigration contribue à faire du Québec un État moderne, ouvert sur le monde et fier de sa diversité. Avec le temps, la population du Québec s'est considérablement modifiée, particulièrement celle de la région montréalaise. Cette diversification croissante se présente désormais comme une tendance forte de l'évolution démographique québécoise.

L'accroissement de la diversité requiert une adaptation de la part des diverses composantes de la société québécoise. La sensibilisation à l'apport des immigrants ainsi que la mise sur pied de moyens concrets favorisant l'accès à l'égalité en emploi seront également de nature à augmenter la représentation des Québécois des communautés culturelles dans le secteur public.

Les contacts interculturels au sein de la population québécoise ont augmenté. Ils se font maintenant dans tous les milieux de vie. Ils sont généralement harmonieux, l'immigration étant perçue comme une richesse.

Ce contexte positif ne doit toutefois pas faire oublier l'existence de certains problèmes, notamment l'exclusion fondée sur l'origine ethnique ou la religion. Pourtant, ces problèmes ne résultent pas seulement de comportements discriminatoires et peuvent s'expliquer de multiples façons. Il n'en reste pas moins que des actions concrètes sont nécessaires pour les atténuer.

Le partenariat avec les communautés culturelles et leurs organismes est crucial, car ceux-ci peuvent contribuer activement à l'accueil des nouveaux arrivants. Ils peuvent aussi collaborer à l'identification des difficultés particulières vécues au sein de leur communauté ainsi qu'à la recherche de solutions susceptibles de réduire les tensions interculturelles qui pourraient survenir. Aussi, le gouvernement favorisera-t-il l'établissement de liens plus étroits avec les communautés culturelles et leurs organismes.

Objectifs et moyens d'action

Pour construire, ensemble, un Québec inclusif et fier de sa diversité, voici les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec :

- Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels;
- Lutter contre la discrimination et les tensions intercommunautaires.

Les principales mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes :

- Désigner, pour chaque communauté culturelle, au sein du MRCI, un agent de liaison avec le gouvernement;
- Créer un centre d'expertise en relations interculturelles;
- Augmenter la représentation des Québécois des communautés culturelles en emploi.

Les autres mesures de l'axe 4 répondent à des situations particulières vécues par les femmes, ou encore, visent à contrer les situations de discrimination, notamment dans le logement et en emploi, et à prévenir le profilage racial.

Une Capitale nationale, une métropole et des régions engagées dans l'action

Près de 90% des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec sont établies dans la région métropolitaine de Montréal. Celle-ci constitue toujours un pôle d'attraction pour les immigrants récents puisque la plupart des organismes des communautés culturelles s'y trouvent et qu'il y a concentration des concitoyens et des services utiles à leur installation au Québec.

La concentration urbaine de l'immigration constitue un sujet de préoccupation. Une telle situation fait reposer sur les seuls habitants de la grande région montréalaise la responsabilité d'intégrer les nouveaux arrivants. De plus, la concentration de la population immigrée dans la région métropolitaine de Montréal prive les autres régions de l'apport économique et culturel de l'immigration, notamment les régions en pénurie de main-d'œuvre.

Au cours de la dernière décennie, le Québec a entrepris de régionaliser l'immigration, cherchant ainsi à favoriser une répartition géographique plus équilibrée des populations immigrées. Or, l'objectif qu'il s'était donné ces dernières années de doubler en trois ans le nombre d'immigrants s'établissant en région n'a pas été atteint.

Les efforts de régionalisation de l'immigration doivent se poursuivre, mais être assis sur de nouvelles bases. Il importe aussi de bâtir à partir des acquis. Ainsi, dans certaines municipalités, notamment la Capitale nationale, Gatineau et Sherbrooke, des populations immigrantes peuvent servir de pôle d'attraction de nouveaux arrivants.

De plus, l'immigration doit devenir un enjeu majeur du développement des régions. Celles-ci doivent prendre en charge l'attraction, l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants en fonction de leur réalité et de leurs besoins en main-d'œuvre. Or, la plupart d'entre elles sont peu sensibilisées à l'apport de l'immigration au dynamisme régional. Le gouvernement doit donc soutenir les régions dans leurs efforts visant à mettre en place un environnement propice pour attirer et établir de manière durable des immigrants.

Objectifs et moyens d'action

Pour encourager la régionalisation de l'immigration, voici l'objectif visé par le gouvernement du Québec :

Favoriser, par l'établissement de plans d'action adaptés aux spécificités régionales, la prise en compte de l'immigration comme enjeu de développement.

Ces plans d'action contiendront des mesures précises permettant, entre autres :

D'assurer un arrimage étroit entre les services d'immigration au Québec et ceux d'Emploi-Québec;

D'établir des partenariats avec les municipalités;

De convenir de partenariats avec des organismes des communautés culturelles et des organismes communautaires de services.

Les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

Organiser des activités visant à sensibiliser la population en région à l'apport de l'immigration et à la contribution potentielle des personnes immigrantes;

Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action régionaux, en collaboration avec les acteurs socioéconomiques concernés des régions, incluant les organismes des communautés culturelles.